

*l'Agriculture* vers les candidats même lorsque ceux-ci font partie d'un ALE avec le Canada. Cela s'explique par le fait que le Canada est censé supprimer ses subventions à l'exportation dans le cadre d'une libéralisation du commerce des produits agricoles. Pour des raisons semblables, l'UE est aussi censée supprimer ses subventions à l'exportation, et les importations canadiennes de produits du secteur de *l'Agriculture* en provenance de l'UE diminuent d'environ 14 p. 100 dans les scénarios de libéralisation complète du commerce dans ces secteurs. Cependant, les importations d'*Aliments transformés* originaires de l'UE pourraient augmenter de 9 à 10 p. 100. Dans le scénario d'un élargissement de l'UE (scénario 2b), la libéralisation des échanges d'*Aliments transformés* se traduit par une hausse de 55 p. 100 des importations canadiennes en provenance des pays candidats. Les exportations du secteur de *l'Agriculture* et du secteur des *Aliments transformés* vers les États-Unis et le Mexique sont touchées négativement par la conclusion d'un ALE Canada-EU. Cependant, les importations canadiennes de produits du secteur de *l'Agriculture* en provenance de ces pays augmentent modérément.

Dans l'ensemble, les échanges commerciaux du Canada dans le secteur des *Mines* ne changent pratiquement pas à la suite de la conclusion d'un ALE Canada-UE. Du côté des exportations, on observe une baisse modeste, tandis que les importations augmentent légèrement. Nonobstant cette observation, l'une des constatations les plus frappantes qui ressort des quatre scénarios est que les importations canadiennes de produits du secteur des *Mines* en provenance de l'UE grimpent de 31 p. 100 dans l'un ou l'autre des scénarios. Mais les exportations canadiennes vers l'UE demeurent presque inchangées. Une explication possible de ce résultat est que le Canada applique un droit tarifaire de 5,82 p. 100 sur les importations de produits miniers provenant de l'UE, tandis que le droit tarifaire correspondant de l'UE sur les importations en provenance du Canada n'est que de 0,22 p. 100. Par conséquent, lorsque les échanges sont libéralisés et que le Canada et l'UE réduisent tous deux leurs droits de douane à zéro, l'effet sur les importations canadiennes (exportations de l'UE) est beaucoup plus important que l'effet sur les exportations canadiennes (importations de l'UE). Pour cette raison, les produits du secteur des *Mines* originaires des pays candidats deviennent relativement moins concurrentiels sur le marché canadien par rapport aux autres pays de l'UE et le Canada réduit alors ses importations des pays candidats. Le facteur qui vient renforcer cette situation est que les droits de douane canadiens sont peu élevés sur les importations de produits du secteur des *Mines* provenant des pays candidats (1,75 p. 100), ce qui signifie que les avantages d'une élimination tarifaire pour les candidats sont assez limités. Par ailleurs, les exportations canadiennes de produits du secteur des *Mines* vers les pays candidats augmentent de plus de 7 p. 100 dans tous les scénarios lorsque ces pays participent à une libéralisation des échanges commerciaux avec le Canada.